

PISTES DE REFLEXION POUR PREPARER L'ACCUEIL DES ELEVES

A partir du 14 mai 2020

Protocole sanitaire "Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires" – MEN le 3 mai 2020

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf

Je suis enseignant-e.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées: auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'école, ou encore pendant la récréation.

Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves mais ils peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

1- J'organise ma classe en :

- ✓ plaçant les élèves face au tableau et en matérialisant la place de chaque élève (nom et prénom). Le plan reste affiché dans la salle et une copie sera conservée pour identifier ultérieurement les cas contact.
- ✓ mettant en place le recueil des présences des élèves, de l'enseignant et de tout autre intervenant (ATSEM, AESH, maître E...). Ces traçages sont obligatoires.
- ✓ « L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé ». cf page 7 du [protocole sanitaire](#)
- ✓ ouvrant les portes pour ventiler ma classe.
- ✓ éloignant tous les objets qui pourraient être manipulés.
- ✓ limitant les déplacements dans la classe.

2- Quels contenus j'enseigne ?

- **Consolider et poursuivre les apprentissages d'ici la fin de l'année scolaire**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/4/3_A1-1_Elem_fiche_3_Enseignements_prioritaires_1280084.pdf

- **L'éducation physique et sportive**

Des propositions d'activités à mettre en œuvre vous seront prochainement proposées par l'équipe départementale d'EPS.

- ✓ *“ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n’est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.*
- ✓ *Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique et en évitant la manipulation de matériel collectif.”* Cf page 43 du [protocole sanitaire](#)

- **Les activités culturelles ou artistiques**

- ✓ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- ✓ « *Privilégier les lectures par l’enseignant pour limiter les manipulations des livres* » cf page 43 du [protocole sanitaire](#)

3- J’accompagne et je surveille mes élèves pendant la récréation.

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en cas de difficulté d’organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Le respect strict du planning et des horaires (début et fin) des récréations est de rigueur.

L’équipe de circonscription se tient à votre disposition.

